

Les associations féminines : une force au service du changement politique

Il existe au moins deux façons dont les associations féminines peuvent être une force importante au service du changement politique. Tout d'abord, ces groupes apportent souvent un appui aux femmes qui ont été élues à des charges politiques. Ensuite, ils mènent leurs propres campagnes de sensibilisation en faveur des femmes, des enfants et des familles. Les groupes et réseaux féminins du monde entier montrent comment une mobilisation au niveau local peut faire progresser la situation des droits de l'homme, en particulier pour les plus vulnérables.

Afghanistan : les associations féminines ont fourni une contribution importante pour ce qui est d'inciter les femmes à participer aux élections présidentielles et législatives et de surveiller le processus électoral. Elles ont également organisé des ateliers à l'intention des femmes réfugiées pour leur faire mieux connaître leurs droits.

Australie : les associations féminines ont, avec d'autres groupes de la

société civile, joué un rôle important en matière de sensibilisation aux droits des enfants placés dans les centres de rétention. Elles sont intervenues pour favoriser l'adoption de changements dans le droit interne et la politique sociale et faire améliorer les services afin que les familles réfugiées disposent de moyens plus importants pour reconstruire leur existence.

Maroc : en 2004, les activités de mobilisation et de sensibilisation des défenseurs des droits des femmes associés à l'organisation « Printemps de l'égalité » ont aidé à convaincre les pouvoirs publics d'appuyer une loi importante sur la famille, dont le but est d'en finir avec l'injustice faite aux femmes, de protéger les droits des enfants et de garantir la dignité des hommes.

Mozambique : une campagne contre le mariage des enfants organisée par plusieurs groupes féminins locaux a aidé à faire adopter en 2004 une nouvelle Loi sur la famille qui a relevé l'âge légal au mariage de 16 à 18 ans sans

le consentement des parents et de 14 à 16 ans avec le consentement des parents.

Rwanda : en 2002, les femmes parlementaires et les responsables locaux ont collaboré dans le cadre de l'élaboration d'une convention nationale à l'appui de l'éducation des femmes, de l'octroi de prêts aux petites entreprises par les banques rurales et de la création d'une commission destinée à faire campagne en faveur des jeunes vulnérables.

Tadjikistan : la Ligue des avocates tadjikes a élaboré un projet de loi nationale sur la violence, qui attend l'approbation du Président. L'élaboration de cette loi a été une tâche ardue, mais la Ligue a organisé 32 ateliers à travers le pays, suivis par plus de 1 100 participants, et a finalement obtenu la coopération des autorités locales, des services de police et de l'appareil judiciaire, des ministres et d'autres institutions nationales.

Voir Références, page 88.